

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 194

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous prétexte d'efficacité, l'article 3 porte une atteinte grave aux pouvoirs du Parlement, notamment en restreignant le droit d'amendement et faisant de la séance publique de l'Assemblée Nationale une simple chambre d'enregistrement. Il convient donc de supprimer cet article.